

Date de la Convocation : 15/09/2015

Objet : Délibération n° 15 09 05 : PLATEFORMES DE POINTS DE REGROUPEMENT POUR BACS DE 660 L ET 340 L

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – PONS Alain (LE VERNET) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain, - MAGGIOLO Serge, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège), PARACHE Sabine, ESTANG Nadia , MATHE Nicole (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. PONS Alain - TISSEIRE Bernard (CCLAG) représenté par MATHE Nicole - BAYONI Pascal (CCVA) représenté par M. BLANCHOT Dominique

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - BLANC Jean-Claude (CCVA) - CHENIN Jean (CCVA) – DIDIER Claude (CCVA) -

Secrétaire de séance : M. CAILLAT Pierre-Yves

Monsieur le président rappelle la délibération du 15/07/2015, dans laquelle il était fait état de la dépense concernant les travaux de gros œuvre pour les plateformes pour les points de regroupement des bacs d'ordures ménagères résiduelles et recyclables.

Il apparaît qu'il soit nécessaire de rajouter, par avenant au marché de bétonnage des aires conclu avec BDPC, 2 aires supplémentaires qui n'avaient pas été prévues initialement :

- une sur Grépiac, place du caroubier
- une sur Cintegabelle route d'Auterive

Le montant de l'avenant est de 4 239.92 € HT, cela représente 8 % du montant du marché et ne bouleverse par l'économie globale de ce marché. La CAO s'est réunie le 24/09/15 et a émis un avis favorable.

Monsieur le Président propose de demander une aide financière pour ces 2 nouvelles aires qui viennent compléter le dossier du Conseil Départemental (portant la référence 2014.5951).

D'autre part, Monsieur Le Président précise qu'il est aujourd'hui important pour compléter le dossier de demande d'aide auprès du Conseil Départemental de communiquer le cout de la fourniture.

Un devis par point donne le montant de cette fourniture pour les 67 points répartis sur le territoire. Le montant estimatif est de 81 605 €HT.

Un détail par point sera communiqué au Conseil Départemental ainsi que l'ensemble des attestations de voiries.

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de se prononcer.

Oui cet exposé, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité des présents, le rajout de 2 aires supplémentaires et mandate le Président pour solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, pour signer l'Avenant avec BDPC et pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Mixte de la Mouillonne' around the perimeter and 'Le Président' in the center. The signature is written over the stamp and extends downwards.